RAPORT FINAL DE LA FAISABILITÉ DE LA CONSTITUTION DU DISTRICT DES SERVICES LOCAUX DE LA PAROISSE DE GRIMMER ET LE VILLAGE DE KEDGWICK EN UNE COMMUNAUTÉ RURALE

JUILLET 2011

Tables des matières

SITUATION ACTUELLE…… P.4

QUELLES SONT LES CARACTÉRISTIQUES ET INTÉRETS COMMUNS ENTRE LE DSL DE LA PAROISSE DE GRIMMER ET LE VILLAGE DE KEDGWICK?..... ..... P.4

POURQUOI ENVISAGER DE FORMER UNE COMMUNAUTÉ RURALE? QUELS SONT LES BÉNÉFICES RECHERCHÉS..... P.4

PROSITION D'UNE COMMUNAUTÉ RURALE?..... P.5

QUEL SERAIT LE NOM DE LA COMMUNAUTÉ RURALE? P.5

LES ADRESSES DES RÉSIDENTS DU DSL DE LA PAROISSE DE GRIMMER ET DU VILLAGE CHANGERAIENT-ELLES?..... P.5

OÙ SERAIT SITUÉ LE BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ RURALE? P.5

QUELLES SERAIENT LES LIMITES GÉOGRAPHIQUES?..... P.5

QUELLE SERAIT LA COMPOSITION DU CONSEIL? P.5

QUELLES SERAIENT LA COMPOSITION DES QUARTIERS ET LE NOMBRE DE RÉSIDANTS AYANT LE DROIT DE VOTE AU SEIN DE CHAQUE QUARTIER ?..... P.5

QUELS SERVICES LA COMMUNAUTÉ RURALE SERAIT-ELLE RESPONSABLE D'OFFRIR?... P.6

DE QUELLE FAÇON LA PRESTATION DES SERVICES MUNICIPAUX SERAIT-ELLE RÉPARTIE? ……..……. P.7

QUELLE-SERAIT LA POPULATION ET L'ASSIETTE FISCALE SUIVANT LA CONSTITUTION DE LA COMMUNAUTÉ RURALE? ……..……. P.7

QUELS CHANGEMENTS SERAIENT PRÉVUS AUX TAUX D'IMPÔT FONCIER LOCAUX…….. P.8

PROCESSUS DE CONSULTATION PUBLIQUE ……..... P.9
RÉUNION PUBLIQUE…….. P.9
RÉSULTATS DU SONDAGE?.....P.9
RÉUNION PUBLIQUE TENUE LE 14 JUILLET 2011?..... P.9
POINTS SAILLANTS EXPRIMÉS…….. P.9
ANNEXE 1 CARTE DU DSL DE LA PAROISSE DE GRIMMER ET DU VILLAGE DE KEDGWICK ……..…… P.11

ANNEXE 2 CARTE DES 4 QUARTIERS……..…… P.12

ANNEXE 3 LISTE DES ARRÊTER MUNICIPAUX DANS LE VILLAGE DE KEDGWICK……P.13

ANNEXE 4 ESTIMÉ BUDGÉTAIRE POUR LA 1ÈRE ANNÉE DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ RURALE DE KEDGWICK…… P.15

ANNEXE 5 POINTS DE VUES EXPRIMÉS PENDANT LES CONSULTATIONS PUBLIQUES ET DANS LE SONDAGE…….. P.16

1. SITUATION ACTUELLE

(POPULATION, ASSIETTE FISCALE ET TAUX D'IMPÔT FONCIER

	Population 2006	Assiette fiscale 2011	Taux d'impôt foncier par 100$ d'évaluation foncière	
			Taux local	Taux combiné
Village de Kedgwick	**1 146**	**42 515 550$**	**1.4867$**	
DSL de la paroisse de Grimmer (Rang sept et huit Chassé)	**1 105**	**50 654 200$**	**0.5456¢**	**1.1771$**
DSL de la paroisse de Grimmer (Thibault)			**0.05681¢**	**1.1996$**
DSL de la paroisse de Grimmer (Autres)			**0.5027¢**	**1.1342$**

Le **taux local** s'applique seulement aux coûts des services locaux, tels l'éclairage des rues, la collecte des déchets solides, la protection contre les incendies, la planification de l'utilisation des terres et les services récréatifs et communautaires.
Le **taux combiné**, qui s'applique seulement aux propriétés résidentielles occupées par le propriétaire, comprend le taux local de même que le taux provincial de 0.6315 cents pour les services de protection policière et de voirie.

2. QUELLES SONT LES CARACTÉRISTIQUES ET LES INTÉRETS COMMUNS ENTRE LE DLS DE LA PAROISSE DE GRIMMER ET LE VILLAGE KEDGWICK?

Le DSL de la paroisse de Grimmer et le Village de Kedgwick partagent plusieurs caractéristiques et intérêts communs. Voici quelques exemples :

- L'histoire de Grimmer et de Kedgwick est étroitement liée. La plupart des résidants du village et du DSL se considèrent comme des gens de Kedgwick.
- Les citoyens du DSL de la paroisse de Grimmer et du Village de Kedgwick partagent un bon nombre de services publics et privés tels que l'école, la bibliothèque, la protection contre les incendies, les installations sportives et récréatives et les commerces au détail.
- Au niveau des organismes communautaires, les gens du DSL et du village travaillent ensemble au sein de divers organismes communautaires comme, par exemple, les Chevaliers de Colomb, le Club de l'Age d'or, le Musé historique, etc.

3. POURQUOI ENVISAGER DE FORMER UNE COMMUNAUTÉ RURALE? QUELS SONT LES BÉNÉFICES RECHERCHÉS?

En formant une communauté rurale les gens du DSL et du Village profiteraient ensemble de plusieurs bénéficies afin d'améliorer leur qualité de vie comme par exemple :

- Permettre aux résidants du DSL et du village de mieux travailler ensemble pour le développement économique et touristique en misant sur les ressources naturelles comme la forêt et la rivière Restigouche.
- Le pouvoir de mettre en place un plan rural afin d'assurer que différents types d'aménagement seraient établis aux endroits appropriés et protégeraient l'environnement et les ressources naturelles tels que la rivière Restigouche et l'eau potable.
- Une communauté rurale, en tant qu'organisme constitué, pourrait être propriétaire de terrains, de bâtiments et d'équipement et elle aurait le pouvoir d'emprunter des fonds et d'accéder à des subventions pour divers projets afin de répondre aux besoins de la communauté, ce qui est

difficilement réalisable pour un DSL.

- Donner aux citoyens du DSL le pouvoir de gérer leurs propres affaires au même titre que toutes les autres municipalités du Nouveau-Brunswick et Communauté rurale du Nouveau-Brunswick, avec des représentants locaux élus (conseil) ayant le pouvoir de prendre des décisions pour le bénéfice de la communauté.
- Le conseil de la communauté rurale chercherait régulièrement à déterminer les besoins des résidants, propriétaires fonciers, commerçants et organisations communautaires en matière de services locaux, à revoir les services locaux offerts et à organiser leur prestation avec les aspirations, les besoins et la capacité de payer de la communauté.

4. PROPOSITION D'UNE COMMUNAUTÉ RURALE?

QUEL SERAIT LE NOM DE LA COMMUNAUTÉ RURALE?

Le nom de la Communauté rurale serait « Kedgwick ».

LES ADRESSES DES RÉSIDANTS DU DSL DE LA PAROISSE DE GRIMMER ET DU VILLAGE CHANGERAIENT-ELLES ?

La constitution d'une communauté rurale ne changerait en rien les adresses civiques et postales présentement en vigueur dans le DSL et le village.

OÙ SERAIT SITUÉ LE BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ RURALE?

Le bureau administratif du Village de Kedgwick deviendra celui de la Communauté rurale.

QUELLES SERAIENT LES LIMITES GÉOGRAPHIQUES?

La Communauté rurale de Kedgwick comprendrait le DSL de la paroisse de Grimmer et le Village de Kedgwick selon la carte suivante. La partie grise représente le DSL de la paroisse de Grimmer et la partie blanche représente le Village de Kedgwick.
(Voir annexe 1)

QUELLE SERAIT LA COMPOSITION DU CONSEIL?

Le conseil municipal et le comité consultatif du DSL seront dissous, si la communauté rurale est créée.

Le conseil de la Communauté rurale serait composé de sept membres, dont le maire et deux conseillers élus par scrutin générale et de quatre autres conseillers - un élu dans chacun des quatre quartiers. (Voir annexe 2)

Le conseil de la communauté rurale pourrait établir des comités de citoyens et des comités consultatifs pour travailler avec le conseil afin de répondre aux besoins de la communauté.

QUELLES SERAIT LA DIVISION DES QUARTIERS ET LE NOMBRE DE RÉSIDANTS AYANT LE DROIT AU SEIN DE CHAQUE QUARTIER?

Quartier #1(436 résidants ayant le droit de vote)***:***
route 265, rue Arpin, rue Bélanger, rue Bosse, rue Boulay, rue Dr. R. Boulay, rue Gagnon, rue Jean Mance, rue Little Main, rue Notre-Dame, rue Richard, rue St-André, rue St-Jean-Baptiste, rue St-Joseph, rue des Peupliers, rue des Pins, rue Quatre Milles, rue Rang 1 et 2, rue Rang 1 et 2 sud, rue Rang 5 et 6,

Quartier #2 (451 résidants ayant le droit de vote)***:***
rue Bellevue, rue Bergeron, rue des Collibris, rue de l'École, rue Deschênes, rue des Merles, ch Domaine Jacques, ch Eva, rue Fraser, ch LeBlanc, rue Leopold, ch Michaud, rue Noranda, rue du Parc, ch Rang 7 et 8, rue Restigouche, rue St-Camille, rue St-Paul, ch Savard, rue Vanier

Quartiers #3 (372 résidants ayant le droit de vote)**:**
route 17, rue Allain, rue Armand, rue Bélanger, ch Bélanger rue Cross, rue Chassé, rue des Cèdres, rue Daniel, ch de l'Arcadie, rue Dion, rue Gauthier, rue Héritage, ch Petit Ouest, ch des Pionniers, ch Rang 3 et 4, rue Savoie, rue St-François, rue St-Jean, rue St-Pierre et rue St-Thomas

Quartiers #4 (386 résidants ayant le droit de vote)**:**
rue des Bouleaux, rues des Érables, ch Gallant, rue Jeanne d'Arc, ch Lavoie, ch Lurette, rue des Merisiers, rue des Montagnes, ch Rang 9 et 10, rue des Sapins, route 260

(Voir annexe 2)

QUELS SERVICES LA COMMUNAUTÉ RURALE SERAIT-ELLE RESPONSABLE D'OFFRIR?

Le conseil de la communauté rurale serait chargé d'offrir les services de planification de l'utilisation des terres, des mesures d'urgences et de l'administration à l'ensemble du territoire de la communauté rurale.

Le conseil de la communauté rurale serait aussi chargé d'offrir tous les services locaux dans l'ancien village qui ferait maintenant partie de la communauté rurale (p. ex. police, protection contre les incendies, voirie, éclairage des rues, collecte et évacuation des ordures, et installations récréatives et communautaires).

Le gouvernement provincial continuerait d'assurer la prestation et la gestion financière des services locaux à l'ancien DSL au sein de la communauté rurale, y compris les services de police, de voirie, de protection contre les incendies, d'éclairage des rues, des installations récréatives et communautaires, de contrôle des chiens et de la collecte et de l'évacuation des ordures, jusqu'à ce que la communauté rurale décide d'assumer la responsabilité pour la prestation de ces services.

La communauté rurale aurait la possibilité de graduellement prendre en charge la prestation de ces autres services locaux, selon le rythme qui lui convient. Une telle décision serait prise, par l'adoption d'un arrêté par le conseil de la communauté rurale, à la suite d'une évaluation des bénéfices et des coûts, qui fournirait une occasion à tous les membres de la communauté rurale d'avoir son mot à dire et d'influencer la prise de décision.

DE QUELLE FAÇON LA PRESTATION DES SERVICES MUNICIPAUX SERAIT-ELLE RÉPARTIE?

Voici une brève description des services qui continueront d'être offerts et qui sera responsable d'offrir le service :

SERVICES	RESPONSABILITÉ		
	COMMUNAUTÉ RURALE		GNB
	VILLAGE	CR	ANCIEN DSL
L'entretien des routes	√		√
Service de travaux publics, d'eau et égouts	√		
Service administratif		√	√
Service de la bibliothèque	√		
Service de loisirs, la gestion de l'offre de programmes de (loisirs et sportifs) et le développement touristique	√		√
Service de protection contre les incendies avec des pompiers bénévoles	√		√
Service d'éclairage des rues	√		√
Service de sécurité policière avec la Gendarmerie Royale du Canada	√		√
Service de collecte et de gestion des déchets solides (Cogerno)	√		√
Service de planification de l'utilisation des terres (service d'urbanisme)		√	
Service de mesures d'urgence		√	

Au départ, les arrêtés municipaux actuellement en vigueur dans le village continueront de s'appliquer dans l'ancien village. L'arrêté du plan municipal et l'arrêté de zonage de l'ancien village continueront de s'appliquer dans le village jusqu'à ce qu'un plan rural soit adopté pour l'ensemble du territoire de la communauté rurale.
(Voir annexe 3)

QUELLE-SERAIT LA POPULATION ET L'ASSIETTE FISCALE SUIVANT LA CONSTITUTION DE LA COMMUNAUTÉ RURALE?

	Village de Kedgwick	DSL de Grimmer	Suite à la Communauté Rurale
Population 2006	**1 146**	**1 105**	**2 251**
Assiette fiscale 2011	**42 515 550$**	**50 654 200$**	**93 169 750$**

L'augmentation de la population est d'une importance capitale, afin de combler tous les postes au sein du conseil municipal.
L'accroissement de l'assiette fiscale va permettre à la Communauté rurale d'améliorer sa capacité financière.

QUELS CHANGEMENTS SERAIENT PRÉVUS AUX TAUX D'IMPÔT FONCIER LOCAUX

Le tableau suivant présente les changements prévus aux taux d'impôt foncier locaux lors de la constitution de la Communauté rurale. Le taux du Village de Kedgwick diminuerait de 3 cents du 100$ d'évaluation, tandis que celui du DSL de la paroisse de Grimmer (Rang sept et huit Chassé, Thibault et autres) augmenterait de 3 cents du 100$ d'évaluation pour une propriété résidentielle occupée par le propriétaire.

La différence serait de 4.5 cents du 100$ d'évaluations pour une propriété non résidentielle.

	Taux de taxation actuel	Taux de taxation de la Communauté rurale	Augmentation ou diminution	Effet sur une propriété de 50 000$
Village de Kedgwick	1.48$	1.45$	- 0.03¢	- 15.00$
DSL de la Paroisse de Kedgwick (Thibault)	1.20$	1.23$	+ 0.03¢	+ 15.00$
DSL de la Paroisse de Kedgwick (Rang sept et huit, Chassé)	1.18$	1.21$	+ 0.03¢	+ 15.00$
DSL de la Paroisse de Kedgwick (Autre)	1.13$	1.16$	+ 0.03¢	+ 15.00$

(Voir annexe 4)

Le tableau suivant illustre l'effet de la communauté rurale sur le taux d'impôt foncier local et la facture annuelle, par type et valeur de propriété **au sein de l'ancien village.**

Budget 2013	**Diminution du taux d'impôt foncier local par 100$ d'évaluation foncière**	**Diminution de la facture d'impôt foncier local pour une propriété évaluée à 50 000$**
Propriété résidentielle occupée par le propriétaire (résidence)	Diminution d'environ 3 ¢	Diminution d'environ 15 $
Propriété résidentielle non occupée par le propriétaire (ex. loyer)	Diminution d'environ 3 ¢	Diminution d'environ 15$
Propriété non résidentielle (ex. commerce)	Diminution d'environ 4.5 ¢	Diminution d'environ 22.50$

Le tableau suivant illustre l'effet de la communauté rurale sur le taux d'impôt foncier local et la facture d'impôt foncier local, par type et valeur de propriété **au sein de l'anciens DSL.**

Budget 2013	**Augmentation du taux d'impôt foncier local par 100$ l'évaluation foncière**	**Augmentation de la facture d'impôt foncier local pour une propriété évaluée à 50 000$**
Propriété résidentielle occupée par le propriétaire (résidence)	Augmentation d'environ 3 ¢	Augmentation d'environ 15$
Propriété résidentielle non occupée par le propriétaire (ex. chalet, loyer)	Augmentation d'environ 3 ¢	Augmentation d'environ 15$
Propriété non résidentielle (ex. commerce)	Augmentation d'environ 4.5 ¢	Augmentation d'environ 22.50$

PROCESSUS DE CONSULTATION PUBLIQUE?

RÉUNION PUBLIQUE TENUE LE 18 mai 2011

Une séance d'information publique au sujet de l'évaluation initiale a eu lieu le 18 mai 2011 à la Salle des Citoyens de Kedgwick à laquelle ont participé plus de 125 résidents et propriétaires de biens réels de la communauté. Pendant cette réunion publique, environ 80% des participants provenaient du DSL de la paroisse de Grimmer. À la fin de la réunion, 65 personnes du DSL de la paroisse de Grimmer ont volontairement signé la pétition afin d'entamer l'étude de faisabilité de la création d'une Communauté rurale entre le DSL de la paroisse de Grimmer et le Village de Kedgwick.

RÉSULTATS DU SONDAGES?

Dans le cadre de l'étude de faisabilité deux copies du sondage ont été distribuées, soit environ 2 200 copies dans les publies sacs, puisque poste Canada était en grève, dans chacune des résidences du DSL de la Paroisse de Grimmer et du Village de Kedgwick. Les gens avaient jusqu'au 5 juillet dernier afin de retourner les copies de sondages dans différents endroits de la communauté. Environ 163 sondages ont été retournés dont 133 (82%) sont en accord pour la création d'une Communauté rurale pour le DSL de la paroisse de Grimmer et le Village de Kedgwick et 30 (18%) sont contre l'initiative.

RÉUNION PUBLIQUE TENUE LE 14 JUILLET 2011

Une deuxième réunion publique a eu lieu le 14 juillet dernier à la Salle des citoyens de Kedgwick. Environ une quarantaine de personnes ont assisté. L'objectif de la réunion était de présenter le résultat du sondage et de répondre aux différentes questions qui ont été posées dans les différents sondages qui ont été retournés.

Cette réunion a été très bénéfique, puisqu'elle a permis de faire le point sur certaines questions qui n'avaient pas été bien comprises. Aussi, cela nous a donné l'opportunité de constater que la population semble favorable à la création d'une Communauté Rurale pour le DSL de la paroisse de Grimmer et le Village de Kedgwick.

POINTS SAILLANTS EXPRIMÉS :

Les résidants du DSL de la Paroisse de Grimmer et du Village de Kedgwick semblent être favorable à la constitution d'une communauté rurale. À l'exception de la question de taxation, il n'y pas nécessairement de points négatifs qui ont été présentés. Selon les points de vues exprimées, les gens veulent continuer de travailler ensemble au développement et à l'épanouissement de leur communauté et la solution passe par la création d'une communauté rurale. Les citoyens du DSL de la paroisse de Grimmer veulent enfin avoir la chance de se présenter au conseil municipal et d'avoir le pouvoir de prendre des décisions dans les meilleurs intérêts de leur communauté.

Pour les résidants du DSL de la Paroisse de Grimmer et du Village de Kedgwick la constitution d'une Communauté rurale, c'est comme le début d'une nouvelle aventure qui leur permettra d'évoluer ensemble et de se développer sur un même pied d'qualité.

(Voir annexe 5)

ANNEXE 1

Carte du DSL de la Paroisse de Grimmer et du Village de Kedgwick

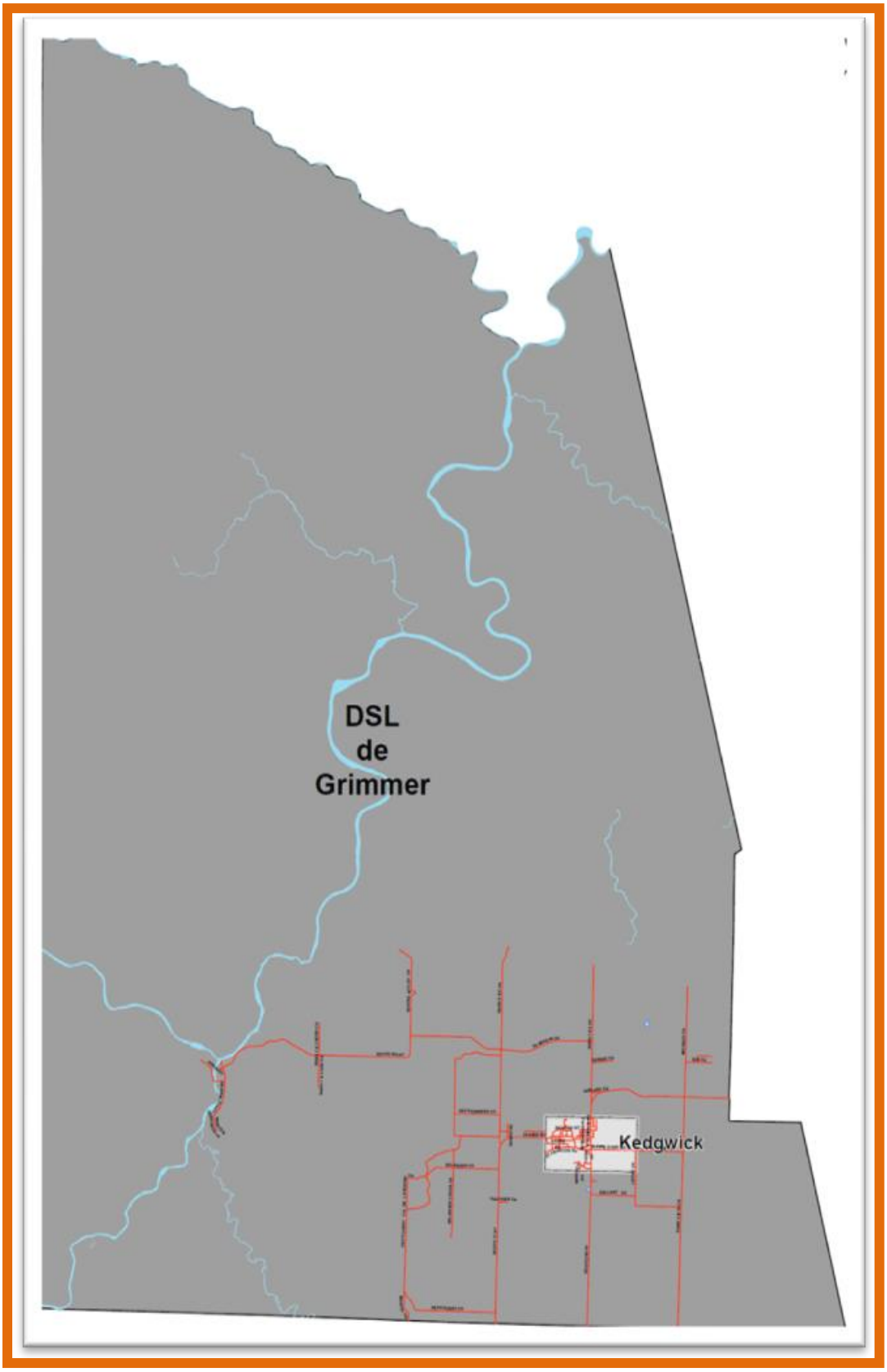

ANNEXE 2
Carte des 4 quartiers

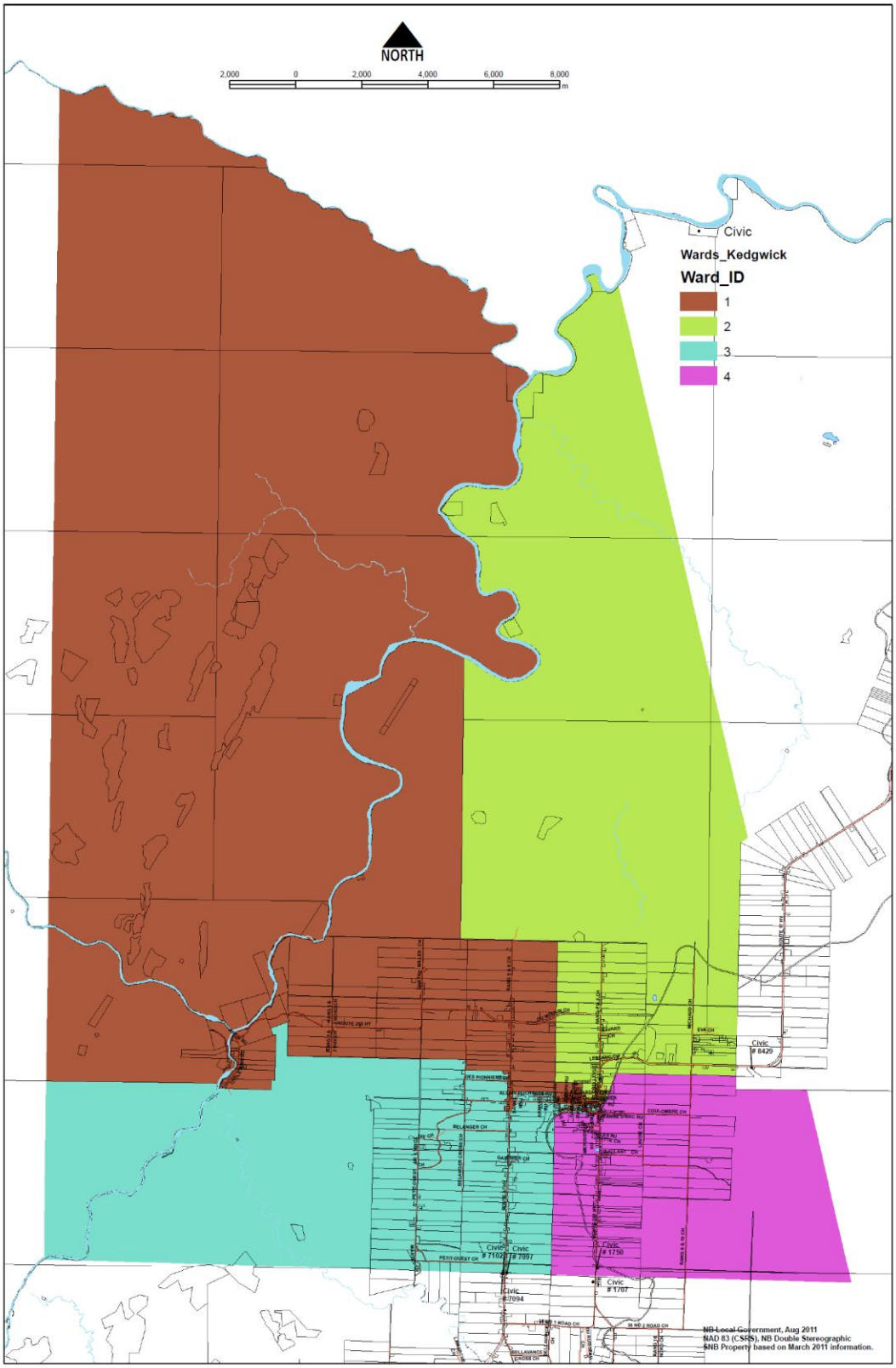

ANNEXE 3

INDEX DES ARRETES MUNICIPAUX

1. Les Arrêtés de la Municipalité de Kedgwick

2. Règlement intérieur et organisation du conseil

3. La composition du conseil et la rénumération du maire et des conseillers

4. Les heures d'ouverture de ses bureaux, ses employés, certains de ses cadres et le cautionnement du trésorier et autres employés de la municipalité

5. Streets, Sidewalks and Public Places

6. Le nom des rues

7. Le couvre-feu

8. La collecte et l'élimination des ordures

9. Les chiens

10. Le service d'incendie

11. Use of Water

12. Sewer

13. Un plan en cas de désastre local

14. Les locaux dangereux ou inesthétiques

15. Les prêteurs sur gages

16. Interdiction de flâner, de mendier et de solliciter

17. Respecting Peddlers

18a. Le plan municipal

19a. Le zonage

21. La construction

22. Le lotissement

23. Etablissement d'un fonds de réserve

24a. Le montant devant être transféré avant le 31 décembre 1994 au fonds de réserve

25. Delimitation de la zone d'amélioration des affaires

26. Le montant devant être transféré avant le 31 décembre 1994 au fonds de réserve

100-1 La propriété située sur l'emprise publique 11, rue Saint-Jean-Baptiste.

27. Arrêté concernant le magasinage dimanche

ARRET CONCERNANT LES ARRETES DE LA MUNICIPALITE

DE KEDGWICK:

ADOPTE PAR LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITE DE KEDGWICK,

LE 7ième JOUR DE Novembre , 1978

MAIRE

SECRETAIRE

ANNEXE 4
Estimé budgétaire pour la 1ère année de la Communauté rurale de Kedgwick

ESTIMÉ BUDGÉTAIRE - COMMUNAUTÉ RURALE (1ère année selon les budgets 2011)

	ACTUEL				COMMUNAUTÉ RURALE				
	Village Kedgwick	DSL Grimmer	DSL Rang sept et huit Chassé	DSL Thibault	Village Kedgwick	DSL Grimmer	DSL Rang sept et huit Chassé	DSL Thibault	COMMUNAUTÉ RURALE
POPULATION 2006	1,146	1105			1,146	1105			2,251
REVENUES/REVENUS									
Warrant/mandat	632,081 $	134,248 $	84,943 $	47,607 $	581,747 $	120,745 $	77,336 $	43,437 $	74,314 $
Unconditional grant/subvention inconditonnelle	186,157 $	10,358 $	6,233 $	3,799 $	169,619 $	9,478 $	5,675 $	3,307 $	16,611 $
Federal payment in lieu of taxes/Paiement fédéral tenant lieu d'impôt									
Services other governments/services autres gouvernements	170,223 $				170,223 $				0 $
Sale of services/vente de services	31,310 $				31,310 $				0 $
Other revenue own source/autres revenus propres sources	19,770 $				19,770 $				0 $
Other unconditional transfers/autres transf. inconditionnels									
Cond. transfers other sources/transf. cond. autres sources									
Other transfers/autres transferts									
PILT adjustment/ajustement PTLI	113 $				113 $				0 $
Surplus 2nd previous year/surplus d'avant dernière année	8,003 $			$581	8,003 $			$581	0 $
TOTAL	1,047,657 $	144,606 $	91,176 $	51,987 $	980,785 $	130,223 $	83,011 $	47,325 $	90,926 $
EXPENDITURES/DÉPENSES									
General gov't/gouvern. Général - incluant le coût de l'évaluation	155,453 $	6,081 $	3,220 $	1,826 $	106,143 $				59,137 $
Protective services/services de protection									
Police (RCMP)	132,936 $				132,936 $				
Fire-operating/service d'incendie	74,591 $	32,254 $	18,819 $	10,115 $	74,591 $	32,254 $	18,819 $	10,115 $	
Water costs/coût de l'eau	14,500 $				14,500 $				
Emergency measures/mesures d'urgence									
Other/autre		962 $	571 $	300 $		962 $	571 $	300 $	
Transportation/transport	206,853 $				206,853 $				
Éclairage des rues	36,000 $		8,500 $	8,300 $	36,000 $		8,500 $	8,300 $	
Environment health/hygiène	76,000 $	34,359 $	20,031 $	10,783 $	76,000 $	34,359 $	20,031 $	10,783 $	
Public health/santé publique	16,740 $				16,740 $				
Environmental development/urbanisme + tourisme	15,700 $	8,482 $	4,945 $	2,662 $					31,789 $
Recreation & culture/loisirs & culture	225,011 $	57,172 $	33,914 $	17,827 $	225,011 $	57,172 $	33,914 $	17,827 $	
Fiscal services/services financiers									
Debt cost/coût de la dette	88,011 $				88,011 $				
Transfers/transferts	4,000 $				4,000 $				
Other fiscal services (PILT)/ autres services financiers (PTLI)									
Deficit 2nd previous year/déficit avant-dernière année		$5,476	$1,176			$5,476	$1,176		
Other services/Autres services									
TOTAL	1,045,795 $	144,786 $	91,176 $	51,813 $	980,785 $	130,223 $	83,011 $	47,325 $	90,926 $
Net budget/budget net	816,376 $	144,786 $	91,176 $	51,232 $	751,366 $	130,223 $	83,011 $	46,744 $	90,926 $
Unconditional grant/subv. inconditionnelle	184,295 $	10,538 $	6,233 $	3,625 $	169,619 $	9,478 $	5,675 $	3,307 $	16,611 $
Warrant/mandat	632,081 $	134,248 $	84,943 $	47,607 $	581,747 $	120,745 $	77,336 $	43,437 $	74,314 $
Municipal tax base for rate/Assiette fiscale pour le taux	42,515,550 $	26,704,800 $	15,568,750 $	8,380,650 $	42,515,550 $	26,704,800 $	15,568,750 $	8,380,650 $	93,169,750 $
Tax rate/Taux d'impôt foncier	1.4867 $	0.5027 $	0.5456 $	0.5681 $	1.3683 $	0.4521 $	0.4967 $	0.5183 $	0.0798 $

Impôt foncier - Taux actuel				
Residentiel occupé par le propriétaire	1.4867 $	1.1342 $	1.1771 $	1.1996 $
Résidentiel non-occupé par le propriétaire	1.4867 $	1.1342 $	1.1771 $	1.1996 $
Non-résidentiel	2.2301 $	1.6529 $	1.7154 $	1.7481 $
Impôt foncier - Suite à la création de la CR				
Residentiel occupé par le propriétaire	**1.4481 $**	**1.1634 $**	**1.2080 $**	**1.2296 $**
Résidentiel non-occupé par le propriétaire	1.4481 $	1.1634 $	1.2080 $	1.2296 $
Non-résidentiel	2.1103 $	1.6954 $	1.7604 $	1.7918 $
Impôt foncier - Différence				
Residentiel occupé par le propriétaire	(0.0386 $)	0.0292 $	0.0309 $	0.0300 $
Résidentiel non-occupé par le propriétaire	(0.0386 $)	0.0292 $	0.0309 $	0.0300 $
Non-résidentiel	(0.1198 $)	0.0426 $	0.0450 $	0.0437 $

ANNEXE 5
Points de vus exprimés pendant les consultations publiques et le sondage

Quelques réflexions faites par des résidents du DSL de la paroisse de Grimmer et du Village de Kedgwick:

Impôt foncier :

« Mise à part une légère augmentation de la taxation pour l'ajout du service administratif, est-ce qu'il y a des points négatifs si nous formons une communauté rurale? »

« Oui si les choses sont faites correctement et qu'il ne s'agit pas seulement d'une façon pour le village de Kedgwick d'avoir plus d'argent sans donner les services à l'ancien DSL. Il est dangereux pour le Village et le DSL de voir le gouvernement se désengager financièrement une fois la communauté rurale formée. Quelles garanties aurons-nous de la part du gouvernement ? Perte de services possibles, surtout sur l'entretien des chemins. »

« Vote oui, parce que nous payons pour tout, au village, sans avoir le droit de vote. »

« Non, on paie assez de taxe comme ça, sans payer pour le village. »

« On a acheté dans les rangs car on ne voulait pas faire partie du village. Qu'il y ait un vote dans le DSL de la paroisse de Grimmer seulement. Dans 10 ans d'ici, est-ce que nos taxes seront au même taux que celle du village actuel »

« Non parce qu'on ne veut pas que nos taxes haussent, ça nous donne rien de plus, sauf payer plus. Juste pour savoir, Est-ce qu'il y aura encore des ''menaces'' comme ce fut le cas pour la bibliothèque publique et le club de judo à l'effet que si les gens du DSL ne payaient pas, ils n'auraient pas le droit d'y entrer. Pourquoi nos taxes haussent encore, on veut une réponse avec des mots simples qu'on comprend. »

« Juste un commentaire, si vous me permettez, Ce qui m'a fait hésité un peu pour voter OUI, est que nous payons déjà un montant trop élevé en taxe et que je vois qu'il y aura encore augmentation. »

« Les services, ont les a déjà, pas intéressé de payer des taxes de plus. »

« Nous vivons à Kedgwick River et ce nom ne devrait pas changer puisqu'il existe depuis les débuts. Les taxes vont augmenter et nous ne recevrons pas de services de plus. Je dis non au changement de nom »

« Non pas intéressé, pourquoi payer plus pour les services que nous avons déjà ? »

Prestation de services :

« Les gens des rangs doivent se rendre au village pour pratiquement tous les services offerts, mais on se sent oublié ou exclus quand arrive le temps d'avoir notre mot à dire sur des décisions importantes qui nous concernent et nous touchent. »

« Plus de chance de garder les services qu'on a tel que le bureau de licence, bureau du gouvernement, etc… si on est unis »

« Avoir plus de services »

« Cela pourrait apporter beaucoup de services et on sentirait une appartenance à la communauté de Kedgwick. »

« Les gens du DSL ont à peu près les mêmes services que nous (Village). »

« Pour que tous les résidents puissent profiter des meilleurs services dont ils ont besoin, il est nécessaire que TOUS participent à la prise de décisions. Ainsi, personne ne se sentirait exclus. Pourquoi un nom si long (Communauté rurale de Kedgwick). »

Conseil municipal :

« Les gens ne semblent pas comprendre qu'il faut faire quelque chose au niveau de la gouvernance locale. Il faut s'organiser avant de se faire organiser. »

« Avoir le même maire pour les deux endroits, à la condition que les taxes n'haussent pas trop. Est-ce qu'il serait possible de changer le nom de Kedgwick pour un nom moins indien ? »

« Il est très important que les gens du DSL aient enfin le droit de décision sur tout ce qui a trait à notre population. »

« Droit d'élire le maire et les conseillers et avoir une plus grande assiette fiscale. »

« On contribue beaucoup au niveau du village, mais on n'est pas représenté. Il faut se positionner. »

« On va avoir de meilleurs services, surtout réparer le chemin par la rivière (Route 265). »

« Avoir meilleure représentativité au niveau des élus et un droit de parole sur l'ensemble du territoire de Grimmer. »

« Assister aux réunions (conseil) et avoir une plus grande part de décision dans la communauté et bâtir davantage notre région. »

« Avoir un représentant de quartier au Conseil municipal pourra sans doute aider. »

Identité communautaire :

« Dans nos communautés, les gens vieillissent et il faut arrêter de regarder le train passer. Il faut passer à l'action. Nous avons besoin du changement. Il faut embarquer dans la parade. Les jeunes veulent du changements.»

«C'est le début d'une belle aventure.»

« Est-ce qu'il y a quelqu'un qui peut être contre cette alternative? »

« On préfère s'associer avec Kedgwick plutôt que de devoir se retrouver avec St-Quentin un jour. »

« On aurait plus d'avantages »

« C’est un plus pour la communauté, je crois que ça va être mieux pour tout le monde. »

« L’union fait la force et nous serons plus imposant géographiquement. »

« Il y a plusieurs personnes qui ne savent pas quoi en penser. Plus on aura d’informations, mieux ce sera. »

« Afin que ça soit juste pour tous. »

« Les gens auraient les mêmes droits qu’au village, étant donné qu’ils ont les mêmes services. »

« Pour avoir une plus grande population, plus de choix de personnes pour diriger, plus d’argent pour les services, plus d’union entre les gens, plus de sens d’appartenance, plus de force. »

« Il faut évoluer et avancer, plus nous sommes nombreux, plus nous serons forts.»

« On est tous du monde qui vit à Kedgwick alors pourquoi être séparés, ce n’est pas logique, on a tous le droit de s’exprimer. »